

A Lyon
Le 25 mars 2020
Communiqué de Presse

Experts-Comptables : Mise en place du dispositif d'aide « Covid-19 – Conseil expertise »

Dans cette période trouble où les annonces des autorités sont fréquentes, incomplètes, voire changeantes, les entreprises ont plus que jamais besoin d'experts à leurs côtés. Les experts-comptables se mobilisent avec leurs clients mais n'oublient pas les entreprises sans expert-comptable et qui se trouvent en ce moment pour certaines, démunies.

Les Ordres des Experts-Comptables d'Auvergne et de Rhône-Alpes ont allié leurs forces pour la mise en place d'un **dispositif d'aide dénommé « Covid-19 – Conseil expertise »**.

Il est destiné exclusivement aux chefs d'entreprise de la région **qui ne sont pas déjà accompagnés par un expert-comptable**. Pour en bénéficier, le chef d'entreprise éligible doit prendre contact en utilisant l'adresse mail suivante : covid19@oecra.fr

Un expert-comptable, parmi ceux volontaires, rappellera le chef d'entreprise rapidement pour l'orienter au mieux. **L'objectif est de répondre aux nombreuses interrogations pratiques des dirigeants, non accompagnés par un expert-comptable, sur les nouveaux dispositifs économiques mis en place dans le cadre de la crise sanitaire** : déclarations URSSAF, conditions du chômage partiel, prêts bancaires, et l'ensemble des aides auxquelles les entreprises et indépendants peuvent prétendre.

Attention, il ne s'agit en aucun cas d'une consultation mais d'appréhender la problématique du dirigeant, de le rassurer et de lui délivrer un 1^{er} niveau d'information vers les dispositifs mis en place pour soutenir les entreprises.

« *Si la plupart des chefs d'entreprises sont accompagnés par les 2 400 experts-comptables d'Auvergne et de Rhône-Alpes, et leurs 14 000 collaborateurs, certains dirigeants sont encore isolés et ne savent pas à qui s'adresser. Nous voulons les informer et les aider à s'orienter dans toutes les mesures annoncées* », expliquent **Odile Dubreuil et Evelyne Serin Cabeau, respectivement Présidente de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes et Présidente de l'Ordre des Experts-Comptables Auvergne**

LES CONSEILS REGIONAUX DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES EN AUVERGNE ET EN RHONE-ALPES

L'Ordre est l'institution professionnelle qui regroupe l'ensemble des experts-comptables sur chaque région (un Ordre Auvergne et un Ordre Rhône-Alpes). Il contribue notamment à la défense et à la régulation de la profession, au respect de la déontologie et des règles professionnelles. Il accompagne également les experts-comptables dans le règlement des litiges et assure la promotion de la profession. Il veille à la protection des tiers en assurant la mission de service public qu'est la répression de l'exercice illégal.

www.rhonealpes.experts-comptables.fr

Contacts presse

Alexandra BRUN

a.brun@oecra.fr – 04 72 60 26 26